RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA VIE EN VOSGES
le Département

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n°2022/307/DRP/SIR

A R R Ê T É

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAUMOUSEY,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges n°2019/4759/DAJA du 8 juillet 2019 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de création de places de parking sur l'aire de repos de la RD 460 commune de CHAUMOUSEY, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors et en agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETENT

ARTICLE 1. - A compter du 19/10/2022 et jusqu'à la fin des travaux, dont la durée est évaluée à 3 semaines, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur l'aire de repos la RD 460, entre les PR 53+42 et PR 53+206, sur le territoire de commune de CHAUMOUSEY.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Centre.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans la commune de CHAUMOUSEY.

ARTICLE 4. - Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Général commandant l'Etat-major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le Chef de Service Transports de l'Agence Régionale d'EPINAL,
- M. le Maire de la Commune de CHAUMOUSEY,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux de Canton de EPINAL-1,
- M. le Chef de Service de l'unité Territoriale.

A CHAUMOUSEY,

Le Maire,
Olivier BARABAN

A EPINAL,

Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

MAIRIE DE CHAUMOUSEY VOSGES

Sébastien CLAUDE

SEBASTIEN CLAUDE
2022.10.19 15:02:56 +0200
Ref:20221019_105718_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité